Kecueil alloz > hebdomadaire 17 novembre 2022 pages 1961 à 2032 CHRONIQUE / Propriété Le fonds de commerce et la propriété commerciale dans le nouveau régime de protection patrimoniale de l'entrepreneur individuel > Fabien Kendérian 1976

ÉDITORIAL

198e année

n° 39 / 7972e

1961 Plaidoyer en faveur de la réforme d'un texte en matière de preuve, Didier Guével

ACTUALITÉS

1968 Cryptologie (convention de déchiffrement): déverrouillage d'un téléphone portable

POINT DE VUE

La prévention des conflits entre associés dans les principales sociétés de capitaux, Paul Le Fèvre et Marie Bourgon-Farran

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1982 Chronique: Le mandat dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux, Thomas Gérard

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 1986 Première chambre civile, Xavier Serrier, Viviane Le Gall, Anne Feydeau-Thieffry, Laurent Duval, Éloi Buat-Ménard, Valérie Champ et Stéphanie Robin-Raschel
- Deuxième chambre civile, Françoise Jollec, Claire Bohnert, Carine Dudit, Julie Vigneras, Samuel Ittah 1993 et Xavier Pradel
- 2002 Panorama: Protection des données personnelles, Winston Maxwell et Célia Zolynski
- 2015 Notes : Épiloque jurisprudentiel : seule la cour connaît de la recevabilité des demandes nouvelles en appel, note sous Civ. 2e, avis, 11 oct. 2022, Maxime Barba et Thierry Le Bars
- L'arbitrage, l'argent et l'accès au juge, note sous Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022, Nicolas Dissaux 2022
- Abus du droit d'agir et action en responsabilité pour insuffisance d'actif, 2027 note sous Com. 14 sept. 2022, Thibaut Duchesne

ENTRETIEN

2032 Patrice Hilt - Présentation de l'ordonnance modifiant les dispositions du code civil relatives à l'adoption





Recueil Dallaz

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66 Fax 01 40 64 54 66 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Présidente, Directrice de la publication, Sylvie Faye

DIRECTRICE DES ÉDITIONS, CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES ». HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIOUES

Banque-Crédit-Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex Fax: 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients: Corinne ROUTIER, Responsable

Tél.: 01 41 05 29 62

Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger: 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206 **DUPLIPRINT** Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne Dépôt légal - Novembre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14s RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098

> Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

1964

DROIT **DES AFFAIRES**

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (capacité financière): prise en compte des biens et revenus, *Civ. 1re*, *9 nov. 2022* Chèque (anomalie apparente): obligation de vigilance de la banque, Com. 9 nov. 2022

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard): détermination du tribunal compétent, Civ. 11º, 9 nov. 2022

Société et marché financier

Société civile (retrait): détermination de la valeur des droits sociaux, Com. 9 nov. 2022 Société commerciale (capital variable): validité d'une clause d'exclusion, Com. 9 nov. 2022 Action sociale (ut singuli): désignation d'un mandataire ad hoc, Com. 9 nov. 2022 Groupe de sociétés (autonomie): responsabilité de la société mère, Com. 9 nov. 2022

1966

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession Nationalité (déclaration d'acquisition): scolarisation dès l'âge de six ans, Civ. 1re, 9 nov. 2022

1967

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (surface habitable): demande de diminution du lover, Civ. 3º, 9 nov. 2022

Construction-Urbanisme

Location meublée (changement d'usage): portée de l'amende civile, Civ. 3°, 9 nov. 2022 1967

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (rétention): vérifications d'office du juge, CJUE 8 nov. 2022

1968 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Cryptologie (convention de déchiffrement): déverrouillage d'un téléphone portable, Cass., ass. plén., 7 nov. 2022

Procédure pénale

Délai raisonnable (dépassement): validité de la procédure, Crim. 9 nov. 2022

Droits de la défense (silence); qualité à agir de la partie civile, Crim. 26 oct. 2021

Données de connexion (régime): portée d'une irrégularité, Crim. 25 oct. 2022

Droit à ne pas s'auto-incriminer (silence): qualité pour agir en nullité,

Crim. 25 oct. 2022

1972

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Déléqué syndical (établissement): caractère facultatif mais d'ordre public,

Soc. 9 nov. 2022

Élection professionnelle: représentation proportionnée entre femmes et hommes, Soc. 9 nov. 2022

Sécurité sociale

Aide sociale à l'enfance (mauvais traitements): condamnation de la France. CEDH 3 nov. 2022



1974

La prévention des conflits entre associés dans les principales sociétés de capitaux par Paul Le Fèvre et Marie Bourgon-Farran



CHRONIQUES

1976

Le fonds de commerce et la propriété commerciale dans le nouveau régime de protection patrimoniale de l'entrepreneur individuel par Fabien Kendérian

1982

Le mandat dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux par Thomas Gérard

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1986

Première chambre civile par Xavier Serrier, Viviane Le Gall, Anne Feydeau-Thieffry, Laurent Duval, Éloi Buat-Ménard, Valérie Champ et Stéphanie Robin-Raschel

1993

Deuxième chambre civile par Françoise Jollec, Claire Bohnert, Carine Dudit, Julie Vigneras, Samuel Ittah et Xavier Pradel

PANORAMA

2002

Protection des données personnelles juillet 2020 – septembre 2022 par Winston Maxwell et Célia Zolynski

NOTES

2015

Épilogue jurisprudentiel: seule la cour connaît de la recevabilité des demandes nouvelles en appel, note sous Civ. 2e, avis, 11 oct. 2022 par Maxime Barba et Thierry Le Bars

2022

L'arbitrage, l'argent et l'accès au juge, note sous Civ. 1^{ro}, 28 sept. 2022 par Nicolas Dissaux

2027

Abus du droit d'agir et action en responsabilité pour insuffisance d'actif, note sous Com. 14 sept. 2022 par Thibaut Duchesne



3

ENTRETIEN

2032

Patrice Hilt – Présentation de l'ordonnance modifiant les dispositions du code civil relatives à l'adoption

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectezvous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr